

**Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de technicien d'exploitation de station de traitement des eaux usées à la direction des opérateurs publics de l'eau et de l'assainissement.**

Réf. : 4.2.5

## Décision

**La Présidente,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2024-54 du 14 octobre 2024 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-8 2°, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'à la direction des opérateurs publics de l'eau et de l'assainissement, un emploi de technicien d'exploitation de station de traitement des eaux usées, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

Piloter les installations de traitement d'eaux usées à Boues Activées, Filtres à Sable, Filtres plantés de roseaux : Piloter les réglages nécessaires à l'optimisation du fonctionnement afin de respect les normes réglementaire de rejet des installations suite à des mesures chimiques et bactériologiques ; Formuler des actions ; Surveiller le bon fonctionnement des organes électromécaniques par analyse des données et proposer des solutions techniques et établi un plan d'actions pour résoudre le problème ; Piloter la station (projet en lien avec les nouvelles technologies : sondes de mesures Redox, Intelligence artificielle ; Mettre en œuvre des actions de sécurisation des rejets dans le milieu naturel (surveillance de la qualité de la mesure) ; Proposer et mettre en œuvre des actions d'amélioration ; Garantir une veille réglementaire sur les différents procédés de traitement

Piloter les projets innovants de mise à niveau des stations : Proposer des projets d'innovation et en assurer la conduite

Apporter une expertise technique chimique biologique et électromécanique permettant de garantir le bon fonctionnement des installations

Mener des projets d'optimisation et de fiabilité des ouvrages et des équipements électro-mécaniques : Planifier et coordonner le plan d'entretien préventif (diagnostiquer les pannes de 1er niveau des organes, réparation...), coordonner les opérations de gros entretien et le suivi des opérations curatives en lien avec le technicien des ateliers, et coordonner avec le Technicien GMAO l'intégration des références des équipements (neuf et ancien)

Piloter la gestion du traitement anti-H2S : Anticiper et commander le ravitaillement des postes d'injection anti H2S avec l'aide des partenaires extérieurs et des outils numériques associés ; Suivre et contrôler le prestataire extérieur de fourniture du produit ; Maintenir le bon fonctionnement des organes électromécaniques et de mesures afin d'assurer la qualité de distribution du produit et le respect des normes réglementaires ; Assurer la maintenance de premier niveau des organes électromécaniques en cas de dysfonctionnement

Participer au déploiement du système de management de la DOPEA au sein de vos services en articulation avec les processus

Respecter et appliquer les consignes de sécurité

### **Décide,**

Article 1 : L'emploi de technicien d'exploitation de station de traitement des eaux usées à la direction des opérateurs publics de l'eau et de l'assainissement est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire de technicien, à savoir au minimum IB 389 et au maximum IB 597, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'établissement,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le 30/01/2025

Pour la Présidente  
La vice-présidente déléguée

Aïcha BASSAL

mis en ligne le :

- 6 FEV. 2025